

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlement numéro 398 modifiant le règlement numéro 326 édictant le plan d'urbanisme et concernant la modification d'une partie des limites de la zone inondable de la rivière Nicolet, numéro 399 modifiant le règlement de zonage numéro 327 concernant la modification des limites d'une partie de la zone inondable de la rivière Nicolet ainsi que diverses dispositions, et numéro 400 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 330 concernant les dispositions relatives aux zones de mouvement de terrain

Lors d'une séance publique tenue le 2 octobre 2018 2018, le Conseil municipal a adopté ces projets de règlement.

Ces projets de règlement visent à modifier une partie des limites de la zone inondable de la rivière Nicolet, à intégrer de nouvelles dispositions relatives aux zones de mouvement de terrain et à créer la zone C8 à même la zone P1. La zone C8 se trouve le long de la rue des Peupliers.

L'illustration de cette zone peut être consultée au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture.

Le projet de modification numéro 399 modifiant le règlement de zonage numéro 327 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 novembre 2018, à 19 heures au centre communautaire de Notre-Dame-de-Ham, 25, rue de l'Église. Cette assemblée permettra au conseil d'expliquer les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 19 octobre 2018.

Christiane Leblanc
Directrice générale
Secrétaire trésorière